2e. ANNÉE, No. 39. MANITOBA. SAMEDI, 10 MAI, 1873.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les bureaux du MÉTIS sont situés à Winnipeg, sur la rue du Bureau de Poste, à côté de la résidence de M. McDermot, dans la bâtisse occupée par le *Manitoban*.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......$100 00

" emi " 60 00

" un qrt. de colonne 40 00

Imprimé et publié par J. B. BOURDEAU et Cie.

WINNIPEG, SAMEDI, 10 MAI, 1873.

Rédigé par un Comité de Collaborateurs.

Arrestation de Mgr. Mermillod.

LETTRE DE SUISSE.

Genève, 1er février, soir.

Ce matin, les membres du conseil des Dix de la République de Genève avaient un air de sinistre augure, en traversant la belle cour gothique de l'Hôtel-de-Ville. Il y avait aussi dans les corridors un va-et-vient inaccoutumé d'hussiers, et il m'a semblé que les gendarmes avaient mis leur uniforme de bataille. A dix heures, tout ce mouvement fiévreux et guerrier s'arrêta subitement, et il y eut un grand silence. Le Conseil s'était assemblé derrière ses doubles portes de chêne hermétiquement closes, il délibérait sur un arrêté du Conseil fédéral que le télégraphe venait de lui transmettre.

La délibération ne fut pas longue; le conseil chargea le département de justice et de police de prendre immédiatement les dispositions nécessaires pour faire conduire Mgr. Mermillod à la frontière du canton et de la Confédération suisse.

A onze heures et demie, M le commissaire Coulin, accompagné de son secrétaire se présenta à la cure de Genève.

Il demanda, au nom de la loi, à être introduit auprès du nommé Gaspard Mermillod.

On le fit monter au salon, où l'évêque de Genève, prévenu, l'attendait, entouré de tout son clergé.

Le commissaire de police remit à Mgr. Mermillod copie de l'arrêté du Conseil fédéral et lui donna lecture du mandat lancé contre lui par le département de justice et de police du Canton de Genève.

Mgr. Mermillod l'écouta avec une mâle attention et une résignation pleine de douceur. Les huit prêtres qui se tenaient à ses côtés pouvaient à peine retenir leurs larmes.

—Monsieur le commissaire, dit Mgr. Mermillod, je ne puis céder qu'à la force.

—Soit, répondit l'agent de police, et élevant brutalement la voix, il dit: "Au nom de la loi, je vous somme de me suivre."

—Que la volonté de Dieu soit faite! répliqua Monseigneur. Et reprenant: Vous me permettrez cependant, monsieur le commissaire, d'adresser une protestation au conseil d'Etat contre cette violation de la justice et des droits de l'Eglise?

—A votre aise, dit M. Coulin, avec un large sourire.

Mgr. Mermillod s'assit à une table et rédigea la protestation suivante:

Nous, Gaspard Mermillod, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, évêque d'Hébron, vicaire apostolique de Genève, citoyen suisse, genevois, protestons, au nom des droits de l'Eglise catholique, au nom de la liberté des consciences catholiques violées dans ma personne, au nom de mes droits de citoyen libre de la République helvétique, protestons contre l'arrêt de bannissement, par lequel le conseil fédéral me met hors du territoire de mon pays, sans m'avoir entendu en personne, sans jugement aucun, et sans que j'aie jamais violé ni lois ni constitutions, et pour avoir défendu la fidélité au Bref gracieusement accordé par le Saint-Père en 1819, et à l'arrêté du conseil d'Etat de la même année, promettant de respecter les droits des catholiques, leurs institutions, leurs écoles libres, la juridiction spirituelle et la Constitution de l'Eglise, devant les menaces de schisme imposées par une majorité protestante dans le Conseil d'Etat, et dans le Grand-Conseil, le Saint Siège a exercé dans la mesure la plus modeste son droit et son devoir de défendre la foi et les consciences catholiques: et, en cela il ne viole aucun droit et ne porte aucune atteinte au pouvoir civil. J'obéis à Dieu plutôt qu'aux hommes, et par cette acte, je défends la liberté religieuse, l'indépendance spirituelle de la conscience violée en ma personne, et je reste le vicaire apostolique, le chef spirituel du clergé et des catholiques du canton de Genève; je les bénis au nom de Jésus-Christ, et de son vicaire Pie IX qui m'envoie. Je bénis aussi ceux qui me persécutent qui me mettent hors de mon pays, à qui je n'ai voulu faire et à qui je n'ai fait que du bien.

Je ne cède qu'à la force et appréhendé au corps.

Je me laisse enlever, répétant à cette heure les paroles de mon maître, notre sauveur Jésus Christ: Que la paix soit sur Genève! Paix dans la vérité et dans la justice!

Je proteste donc, en présence des témoins soussignés, et de M. J. G. Coulin, commissaire de police, et de son secrétaire Emile Bastien, chargés de l'exécution du décret de bannissement.

Fait à Génève dans ma résidence épiscopale, bâtie des deniers recueillis par moi

Le 17 février, à midi, 1873.

Quand il eut achevé, Mgr. se leva, tout son clergé signa la protestation, et il la remit au commissaire, en lui disant:

—Je suis prêt à vous suivre.

—Où désirez-vous qu'on vous conduise?

—Peu m'importe; où vous voudrez.

—Alors nous irons à Fernez? la voiture est à l'heure...

—Emmenez-moi à Fernez, et veuillez, je vous prie, porter la main sur moi, afin de bien établir que je ne cède qu'à la force.

—Monsieur, ce signe suffit, dit le commissaire en exhibant sa plaque. Les voleurs y obéissent...

On descendit.

Quelques voisins étaient accourus au bruit de la voiture, soupçonnant que quelque chose d'extraordinaire se passait à la cure. Les yeux pleins de larmes, ils donnèrent une muette poignée de main à leur évêque conduit en exil. Une femme, montrant le poing au commissaire, s'écria: Quelle infamie!

Avant de monter dans la mauvaise voiture de place qui l'attendait, Mgr. Mermillod bénit le groupe impuissant et désolé, que surveillait une nuée d'agents déguisés.

Le clergé, voulut lui faire escorte, monta dans une seconde voiture.

Les chevaux partirent au grand galop; le cocher les flagellait de coups. Il était payé pour aller vite, ou il avait peur.

Un tourbillon de poussière s'éleva sur la route qu'éclairait un pâle soleil d'hiver, et tout rentra autour de l'évêché dans la désolation et le silence.

Une demi heure après, Mgr. Mermillod n'était plus sur le territoire de la libre république.

Il demanda à descendre, priant le commissaire de police de ne pas se déranger plus longtemps.

Se tournant alors vers le canton de Genève, il le bénit, et continua à pied sa route jusqu'à Fernez, où il établira sans doute sa résidence et d'où il continuera à administrer son diocèse, à l'abri des gendarmes de M. Céresole et M. Carteret.

La nouvelle de l'arrestation et du bannissement de Mgr. Mermillod n'a été connue du public que dans l'après midi.

La population catholique s'est immédiatement rassemblée dans l'Eglise de Notre-Dame, où le "Miserere Mei, Deus......" a été chanté avant la bénédiction du Saint Sacrement

De trois à six heures la route de Ferney était tellement encombrée de voitures que la circulation était à peu près impossible.

Nous trouvons dans le *Courrier de Genève* les détails suivants que ne nous fait pas connaître notre correspondant et qui complètent son récit:

Arrivés à la frontière de France, Monseigneur a déclaré vouloir quitter la voiture de l'Etat et a marché à pied jusqu'à Ferney accompagné de cinq prêtres de Notre Dame.

Il est entré d'abord à l'église de Ferney où M. le curé est venu les larmes aux yeux, lui offrir l'hospitalité de sa cure. Monseigneur a accepté cette bienveillante hospitalité et passera les premiers jours de son exil chez M. le curé de Ferney.

Monseigneur a constamment gardé sa sérénité ordinaire; il a voulu emporter avec lui le texte de l'arrêté fédéral avec lequel M. Coulin s'était présenté. "Je veux emporter ceci, a-t-il dit, ce sera mon passeport pour ciel." En revenant d'adorer le Saint-Sacrement, après avoir traversé la sacristie, il est retourner pour adresser au Dieu du tabernacle ce dernier cri de son cœur: *Et tu dominare in medio inimicorum tuorum* (mais vous, seigneur, régnez au milieu de vos ennemis).

A la frontière en quittant ses geôliers, il leur a dit avec un accent tout apostolique: "Je prie Dieu pour que cette acte que vous venez d'exécuter ne devienne pas une source de malheurs ni pour vous, ni pour mon pays, ni pour mes persécuteurs; que Dieu leur pardonne et les bénisse. Le gouvernement de Gnève, qui accueille tous les communards, chasse aujourd'hui un citoyens; mon pays sera déshonoré j'en ai le regret. Je ne comprend pas qu'ils aient si peur de l'eau bénite, quand ils n'ont pas peur du pétrole."

Il nous reste bien des choses à dire sur cette journée qui sera un jour de honte pour Genève. Nous nous arrêtons là aujourd'hui. Quoique nous ayons le cœur plein d'amertume en présense des lâchetés de notre gouvernement, nous nous sentons fortifiés par le courage et la fermeté de notre évêque, qui défend notre foi et la liberté de nos consciences au prix de sa liberté et de ses droits de citoyen. Que les catholiques se rassurent et gardent confiance; qu'ils s'honorent d'avoir à leur tête un pontife si vaillant défenseur de leur Eglise. Le jour de la justice reviendra; la persécution aura un fin; mais la honte de notre conseil d'Etat n'en aura pas.

C'est M. Vautier, président du conseil d'Etat de genève, qui est allé se concerter à Berlin avec le président de la confédération pour l'exil de Mgr. de Mermillod.

Mgr. Mermillod reste aux portes de Genève; il continuera d'être le chef vénéré et fidèlement obéi de tous les cathotiques du canton.

Genève, 19 février.

Le *Journal de Genève* publie le texte complet de la réponse de M. Mermillod à la sommation que lui a faite le conseil fédéral de quitter le titre et les fonctions de vicaire apostolique.

Rien de nouveau à Genève; il règne dans la ville une tranquillité absolue. Absence totale de manifestations.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné à TOUTES PERSONNES réclamant, en vertu de la Section 32 de l'Acte de Manitoba, des TITRES pour les TERRES situées dans la Partie de l'Etablissement qui se trouve sur la Rivière Rouge et la Rivière Assiniboine, qu'elles peuvent actuellement s'adresser à l'Honorable Secrétaire d'Etat pour obtenir des PATENTES pour telles Terres.

Telle APPLICATION doit être accompagnée d'un état assermenté par la personne requérant telle PATENTE, décrivant la situation et la condition du LOT, et énonçant les particularités en vertu desquelles la Patente est réclamée; et doit être envoyée sous enveloppe au soussigné.

J. S. DENNIS,
Arpenteur Général.

Bureau de l'Arpentage des Terres de la Puissance,
Winnipeg, 19 Mars, 1873.

TERRES DANS LES LIMITES DE L'ETABLISSEMENT.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le fait de prendre, en s'y établissant ou de toute autre manière, des terres inoccupées dans les Limites de l'Etablissement, soit sur la Rivière Rouge ou sur la Rivière Assiniboine, sans avoir préalablement obtenu la permission de ce Département, ne sera pas reconnu par le Gouvernement comme donnant un droit exclusif d'établissement (homestead) ou de préemption, et toute personne est par le présent requis de se conduire en conséquence.

Par ordre,

J. S. DENNIS,
Arpenteur Général.

Bureau des Terres de la Puissance,
21 Mars, 1873.



LE METIS.

SAMEDI, 10 MAI, 1873.

DÉMÉNAGEMENT.

Nous avons déménagé la semaine dernière, et laissé nos anciennes prémisses pour un local plus spacieux. Les bureaux du MÉTIS ont été transportés sur la rue du Bureau de Poste, entre les ateliers de la *Gazette* et la résidence de M. McDermot, dans la bâtisse cidevant occupée par le *Manitoban*. Outre le transport de tout le matériel d'imprimerie et de la librairie, il nous a fallu démonter les presses et les remonter ensuite dans le nouveau local, ce qui a pris plus de temps que nous ne pensions, et nous a empêché de publier le journal Samedi dernier.

L'immigration.

Nous voyons par les journaux de la Province de Quebec que nos compatriotes émigrent par centaines aux Etats-Unis. Le *Franco-Canadien* nous apprend qu'en un seul jour 150 personnes se sont embarquées à St. Jean pour traverser la frontière. Où se rendent-elles ? La plupart se dirigent vers l'état de New York, le Massachusetts, et autres parties de la Nouvelle Angleterre. D'autres prennent la route des Etats de l Ouest.

Et qu'advient-il de ces Canadiens une fois rendus dans la grande République ? Ils s'engagent pour travailler dans les manufactures, les chantiers, ou aux ouvrages agricoles. Ils reçoivent un salaire quelconque, le depensent aufur et à mesure, vivent au jour le jour, et n'amassent guère de fortune. Quelques uns reviennent visiter leurs familles au bout de deux ou trois ans, à peu près riches comme au départ, et retournent après quelques semaines. Le plus grand nombre ne reviennent jamais. Il y a quelques rares exceptions, mais c'est là l'histoire de la presque totalite des Canadiens qui émigrent aux Etats Unis. Nous ne voulons pas dire qu'ils éprouvent réellement beaucoup de misère. Mais nous savons que plusieurs regrettent d'être partis et n'ont plus les moyens de revenir. On les voit errer d'une place à l'autre, parce qu'ils ne peuvent trouver les avantages qu'ils espéraient rencontrer en s'expatriant.

Cet exode de nos compatriotes permet de constater les deux faits suivants : tous partent avec l'intention d'améliorer leur sort ; et la plupart ne rencontrent que déception et désappointement.

Le moyen de remédier à cet état de chose et d'arrêter cette émigration qui décime notre population, a souvent été discuté. Qu'il nous soit permis d'exprimer aussi notre humble opinion.

Nous dirons à nos compatriotes qui veulent quitter le sol natal pour améliorer leur condition :

Venez à Manitoba.

Ici, il n'y a pas un homme laborieux et intelligent qui ne puisse acquérir une honnête aisance et se créer un patrimoine en tres-peu de temps. Comme nous le disions dans notre dernier numéro, nous avons une quantité considérable de terres publiques toutes defrichées, en belle prairie. Chaque colon peut se choisir un lot de 160 acres et s'y établir en payant $10 d'entrée. Ensuite, il peut acheter du Gouvernement deux, trois ou quatre lots de même dimension, pour $1 l'acre. Pour 200 ou 300 piastres, on peut se procurer une belle terre déjà cultivée et batie, à 10 ou 12 milles de Fort Garry. Un peu plus éloignées, elles sont encore moins cher. Nous en connaissons qui se sont vendus pour $100 à $150 à pas plus de 8 ou 9 milles de la ville

Maintenant ces terres augmentent considérablement en valeur tous les jours. Dès l'année prochaine, nous aurons un chemin de fer qui viendra jusqu'à Fort Garry. Une foule de villages vont surgir sur cette ligne ferrée, et la propriété va augmenter de valeur en conséquence.

Et ces terres, sont-elles fertiles, demandera-t-on ? A cela, nous pouvons répondre qu'aucune terre de Quebec ou d'Ontario ne peut être comparée à celles de Manitoba pour la fertilité. On a vu assez souvent récolter 30 et même 40 minots de blé par acre. Et les autres grains viennent en proportion. Les patates, betteraves, et autres legumes produisent d'une manière étonnante. Voilà une partie des avantages que Manitoba offre aux cultivateurs. Nous reviendrons sur le sujet.

Quant aux ouvriers de n'importe quel métier, on peut leur promettre un salaire au moins double de celui qu'ils obtiennent dans la province de Quebec et beaucoup plus élevé qu'au Etats-Unis. Nous connaissons des menuisiers qui ont travaillé tout l'ete dernier à raison de $3 par jour. Les choses que l'on achete sont aussi un peu plus cher, il est vrai, mais il reste encore une forte marge de profit.

En ajoutant à cela, la perspective de se procurer facilement un patrimoine, nous pouvons sans hésiter dire à nos compatriotes :

Venez à Manitoba.

Troupes pour le Nord.

Il parait que la nouvelle d'une invasion sioux à Manitoba a fait sensation à Ottawa. Des ordres sont venus de la Capitale enjoignant au Col. Smith d'envoyer 50 hommes au Fort Ellice. Les officiers qui doivent conduire ce détachement sont le Capt. McDonald, les Lieutenants Reid et Taillefer. Le départ devait avoir lieu jeudi dernier, mais nous apprenons qu'il a été différé.

Il est en même temps rumeur que 1000 hommes de troupes vont être immédiatement envoyés à Manitoba et au Nord Ouest.

Retour.

M. A. A C. LaRivière est arrivé mardi dernier, après une absence de deux mois Il a immédiatement repris ses fonctions au Bureau des Terres

Seance au Pensionnat.

A l'occasion de la fête de Sa Grâce Mgr. l'Archevêque de St. Boniface, les élèves du Pensionnat ont donné dimanche dernier, après les vêpres, une seance extrêmement interessante. La salle etait decorée avec un goût et une délicatesse peu ordinaire. Le blanc gracieusement entremèle de rose et de vert de la nuance la plus tendre, s'enroulant autour des colonnes, tombant en feston du plafond, et décorant le fond de la scene formaient un coup d'œil des plus agreables. Sa Grâce présidait. La salle était littéralement pleine. On remarquait parmi l'assistance les RR. PP. Camper, Simonet, Lavoie Beaudin, et le Rev. M. Proulx. La séance s'ouvrit par un morceau de musique très bien executé. Puis vint une pièce dramatique pleine d'interêt, composée pour la circonstance par une des religieuses du Pensionnat. Il s'agit d'élèves qui veulent célébrer la fête de leur vénéré Pere et protecteur. Les grandes ont leur projet qu'elles tiennent secret. Les petites veulent de leur côté rivaliser avec leurs aînées.

Les premières apportent sur la scène une superbe corbeille d'argent remplie de fleurs de différentes sortes. Elles commencent par se partager ces fleurs Mlle E. Gingras prend la rose, Mlle V. Royal l'œillet, Mlle A. McKeagney le laurier, Mlle O. Gibaud le muguet, Mlle I. McKeagney l'immortelle, Mlle H. Riel le souci, Mlle C. Detorme la pensee, Mlle. R. Ness la marguerite. Puis la discussion s'élève. Chacune exalte les emblêmes de sa fleur et les applique au prelat vénéré que l'on peut fêter. Les unes parlent en français, les autres en anglais, la plupart tour-à-tour dans les deux langues. On est charmé d'entendre dire aussi poétiquement des choses si délicatement élogieuses. D'abord la palme semble rester à la pensée. Mais Mlle Ness effeuille sa marguerite dorée et l'on voit tomber dans la corbeille un certain nombre de louis d'or, fruit des épargnes des élèves, qu'elles offrent à Monseigneur Taché, comme contribution aux fonds destinés à faire terminer la cathédrale. Au même instant arrivent les petites précédés de Mlles J McKay et J. Deschambault, portant une grappe de raisin doré à laquelle sont suspendus une autre quantité de louis d'or. La grappe de raisin et la corbeille d'argent sont ensuite présentées à Sa Grâce qui les reçoit avec émotion. Puis la séance se termine par plusieurs jolis morceaux de chant et de musique.

La magnifique corbeille d'argent est un cadeau de madame Amable Jodoin de Montréal, qui l'a envoyée pour la circonstance à la Révérende Sœur Collette, son ancienne compagne de pensionnat.

Seance dramatique au College.

Nous avons assisté mercredi soir à une représentation dramatique au Collége de St. Boniface. Bien que les chemins fussent dans un etat affreux par suite des pluies de la nuit précédente, la spacieuse salle des representations était remplie. Et les personnes présentes n'ont pas regretté le trouble qu'elles se sont données pour se rendre. La séance etait donnée sous le patronnage de Son Honneur M l'Administrateur, et de Sa Grâce Monseigneur l'Archevêque de St. Boniface. On remarquait aussi au premier rang Son Honneur M. le Juge Bétournay et l'Honorable M. McKay. La salle était très-bien decorée. Plusieurs nouvelles toiles aux desseins pleins de naturel permettaient de varier la scène pour les diverses circonstances des pièces représentées.

Le corps de musique des élèves ouvrit la séance par un morceau intitulé : "Souvenir de Boston." Tout le monde fut surpris d'entendre d'aussi jeunes enfants jouer si bien. Puis le rideau fut levé et une pièce anglaise en un acte fut représentée. Elle avait pour titre "Me connaissez vous maintenant.' Les costumes étaient magnifiques. Cette pièce etait d'un comique achevé et fit bien rire les assistants. MM Haws, Ness, Thomas et Gibaud s'acquittèrent de leur rôle respectif avec beaucoup de naturel. MM. Lillie, Rollette et Gagnon montrèrent aussi d'excellentes dispositions et la raclée qu'ils donnèrent au compère Jolly amusa beaucoup.

Après un autre morceau de musique, on joua une comédie en trois actes traduite du français intitulé : "L'oncle Riche, ou le Départ pour la Californie." Les acteurs étaient MM. Haws, Wm. Kittson, Grant, Ness, Vennes, Poitras et Thomas. Cette pièce, comme la première, fut très bien rendue, et provoqua l'hilarité la plus vive. Deux ou trois autres morceaux de musique furent ensuite joués et la séance se termine par le : "God save the Queen." En entendant ce corps de musique, on ne peut s'empêcher d'admirer ces jeunes enfans, dont quelques uns paraissent avoir à peine douze ans, et jouent le cornet avec une facilité étonnante.

Nous apprenons que le Révérend Père Directeur, à la demande de plusieurs personnes, se propose de répéter cette séance dans quelques jours.

Le St Pere.

Comme nous le prevoyions dans notre dernier numero, la rumeur annonçant la mort du Souverain Pontife était fausse. Des nouvelles plus recentes nous apprennent que Sa Sainteté est rétablie de son indisposition Puissent ses jours être conservés assez longtemps pour voir le triomphe de l'Eglise.!

Arrivees.

Parmi les passagers du *Selkirk* se trouvaient l'Hon. M. Bannatyne, l'Hon. Dr. Bird, le Dr. Schultz, MM. Macaulay, G. P. Clarke, Paul Morneau, J St. Germain et F. St. Germain.

Par le *Dakotah* MM. A. A. C. LaRivière et A Chartrand.

Cour de Comte.

Le second terme de la Cour de Comté a commencé cette semaine. Mardi le 6 courant, l'Hon. Juge Bétournay a éte tenir la Cour à Marquette. Elle doit être tenue à Selkirk le 13 courant ; à Lisgar le 20, à Provencher le 27.

Devouement religieux.

Trois religieuses de la Province de Quebec sont arrivées par le bateau de mardi : la Réverende Sœur Charlebois de Montréal, et les Révérendes Sœurs Sené et Leblanc, de St. Hyacinthe. La Révérende Sœur Charlebois vient pour visiter les missions de Manitoba, et doit retourner à Montréal dans le cours de l'été. Les RR. SS. Sené et Leblanc ont quitté St. Hyacinthe avec l'intention de se dévouer aux missions du Nord, et partiront dans quelques semaines pour l'Isle à la Crosse. Lorsqu'elles ont traversé la Rivière Rouge, toutes les Sœurs du Couvent de St. Boniface ainsi que les élèves du Pensionnat, sont allées les recevoir au rivage. La rencontre fut touchante. Les Sœurs de St. Boniface étaient heureuse de revoir la Révérende Mère Visitrice, Sœur Charlebois. On accueillait aussi avec bonheur l'arrivée des nouvelles Sœurs missionnaires. Ces jeunes religieuses ont entendu la voix du Seigneur qui les appelait à sa vigne dans des régions lointaines et sous des climats rigoureux, et elles n'ont pas hésité. Leur sacrifice est grand ; bien belle sera leur récompense.

Nous regrettons d'apprende que la Révde. Sœur Visitrice s'est trouvée indisposée le lendemain de son arrivée. Nous espérons que quelques jours de repos feront disparaitre cette indisposition.

Le premier bateau.

Le "*Selkirk*" est arrivé à Fort Garry samedi le 3 Mai. C'était le premier bateau de la saison, dont il a éte si question depuis quelques temps, et qui devait changer la face de Manitoba. Parti de Moorehead lundi 28 avril, il a fait le trajet en cinq jours. Il y avait à bord 67 passagers, 900 tonnes de fret et près 48 sacs de malle. Une Dame McDonald âgée de 70 ans se rendant à Manitoba avec ses enfants est morte a bord entre la Grande Fourche et Pembina. Le "*Selkirk*" est reparti dimanche pour Moorehead.

NOUVELLES LOCALES.

— Nous avons eu la première pluie du printemps mardi soir.

— La malle nous arrive maintenant par les bateaux à vapeur.

— Nous avons eu trois jours de gros vent depuis mercredi.

— Une traverse doit être établie à la Pointe Douglas.

— L'eau monte continuellement depuis quelques jours.

— La glace de la Rivière Assiniboine n'est pas descendue cette année, elle a fondu sur place.

— La glace de la Rivière Rouge est parti définitivement, Samedi 26 Avril.

— L'eau commence à monter mais rien ne porte à craindre une inondation dommageable.

— Le Steamer *Dakotah* est arrivé mardi à midi avec 39 passagers et 160 tonnes de fret.

— Samedi dernier, le feu a détruit les batiments de William Dease, Sr. à St. Norbert, plusieurs centaines de minots de grains ont été brulés.

— Le pont sur la Rivière La Seine en arrière de St. Boniface, a eté défait par l'eau. Nous espérons qu'il sera reparé au plus tôt.

— Jeudi, le câble qu'on avait réussi à poser pour la traverse de St. Boniface, s'est brisé tout à coup, et il est encore impossible de traverser la Rivière Rouge en voiture.

— La traverse de la Rivière Rouge a été établie près du College, vers l'endroit où aboutit la Route Dawson. Le nouveau traversier, M. Durand, est toujours à son poste, ne laissant personne attendre après lui ; le Gouvernement fait construire à chaque extremité de la traverse, un abri pour les personnes qui attendent le bateau pendant qu'il traverse. C'est une amelioration qui est loin d'être inutile

— La Rivière Rouge est débordée considerablement dans le Minnesota et le Dakotah. Il parait qu'en plusieurs endroits l'eau s'étend à perte de vue comme un lac, et plus d'une fois le vapeur *Dakotah* a laissé la Rivière et naviguait à travers la prairie. Il allait ensuite en tâtonnant, cherchant un passage et tâchant de retrouver le lit de la riviâre. Lorsqu'il se trouvait trop au large et que l'eau commençait à devenir trop peu profonde, il rebroussait chemin et prenait une autre direction.

NOUVELLES CANADIENNES.

— On croit que la session Fédérale sera close vers le 20 courant.

— Sir George E. Cartier est attendu d'Angleterre vers le 15 courant.

— Le Lieutenant-Gouverneur Morris a laissé Perth pour revenir à Manitoba.

— Le 24 du mois dernier, le Rév. M. Ritchot a diné chez le Colonel Robertson-Ross, à Ottawa.

— Les Délégués de Manitoba travaillent activement la question des "meilleurs termes."

— M. le Chanoine Fabre, du Chapitre de l'Evêché de Montréal, a du être sacré évêque coadjuteur le premier de ce mois.

— L'Hon. M. Howe a définitivement quitté Ottawa pour aller occuper la position de Lieutenant-Gouverneur de la Nouvelle Ecosse.

— On dit que c'est l'intention du Gouvernement Fédéral de diviser l'inspection des Pénitentiaires en districts. Manitoba et la Colombie Anglaise formeront un de ces districts, et il est question d'en charger M. l'Inspecteur Prieur.

— Il y a à St. Léonard une jeune fille de 13 ans qui n'a pris aucune nourriture depuis 50 jours. Elle se porte bien et elle joue avec ses petites compagnes comme d'habitude. Son père est M. J. Richard cultivateur. Ce fait mérite l'attention des hommes de l'art.

— On lit dans le *Franco Canadien*: Cent cinquante à deux cents personnes prenaient les chars, hier soir, à la station du chemin de fer de cette ville, en route pour les Etats-Unis. Deux cent personnes en un seul jour, dans une seule station ! Qu'on aille donc parler maintenant de l'émigration Alsacienne-Lorraine !

— Dernièrement un jeune marié de St. Zéphirin, district de Trois-Rivières, fit mourir sa femme en l'étouffant par jalousie, et dans un moment d'aliénation mentale ajoute-t-on. En apprenant la fatale nouvelle sa mère courut se jeter au pied d'un autel, et là se mit à faire à demi haut une prière où elle vint à dire : Bonne sainte Vierge, croyez vous que nous sommes malchanceuses pour nos gars, vous, le votre à été crucifié, et moi, le mien va être pendu.—*Courrier de St. Hyacinthe.*

NOUVELLES RELIGIEUSES.

— La santé de Sa Grâce Monseigneur Taché se rétablit lentement. Il peut marcher actuellement, mais avec difficulté et en fatiguant de la jambe droite.

— Le Revd. M. Proulx prend aussi du mieux. Il est toujours à l'Archevêché.

— Le Révd. Père Maisonneuve souffre toujours de la main qu'il s'est blessée.

— Le Révd. Père Tissot dessert temporairement la paroisse de St. Norbert.

— Le Revd. Père Camper, missionnaire au Lac Manitoba, est arrivé à St. Boniface la semaine dernière accompagné du Revd. Frère Mulvihill. Ils sont repartis jeudi.

— Le Revd. Père Simonet, de la mission de Pembina, est arrivé samedi par le *Selkirk*. Il est reparti mercredi par le *Dakotah*.

— Samedi dernier, la fête de l'Exaltation de la Ste. Croix fut célébrée au Couvent. Il y eut grande messe à 9 heures et vêpres à 2 heures.

Un temoignage eclatant.

On lit dans la *Minerve :*

Les journaux de Londres nous apprennent qu'une charge nouvelle vient d'être créée dans l'armée anglaise : celle de chef d'état-major, responsable au général en chef de l'organisation entière de l'armée anglaise. Cet officier occupera une position à peu près identique à celle où le général Von Molke s'est rendu célèbre en Allemagne, où à celle d'adjudant-général au Canada, vis-à-vis du ministre de la Milice.

"Et l'on a choisi pour remplir cette place importante, le major-général P. L. MacDougall, ancien adjudant général dans ce pays. Les journaux anglais disent que l'expérience acquise par cette officier au Canada est précisément la cause de son élévation. On sait, en effet, que notre système d'organisation militaire a été adopté en grande partie par le gouvernement anglais depuis deux ou trois ans.

"C'est un honneur pour Sir George E. Cartier d'avoir organisé nos milices de manière à servir d'exemple à l'Angleterre elle-même, et la distinction qui vient d'échéoir au major-général MacDougall rejaillit sur lui en autant que cet officier a été l'exécuteur de ses projets."

Depart de Missionnaires.

On lit dans le *Courrier de St. Hyacinthe :*

Le zèle et le dévouement de la religieuse pour les Missions lointaines et difficiles sont aussi actifs dans notre temps que dans les époques antérieures de l'Eglises. L'on sait d'ailleurs que la femme ne le cède pas à l'homme quand il s'agit de sacrifices et de renoncement; elle pourrait même en revendiquer la palme, et personne ne serait tenté de la lui contester. Nous venons d'avoir un touchant exemple de ce dévouement au sein même de notre ville. Hier, deux religieuses de l'Hôtel-Dieu de cette ville, les Révérendes Sœurs Seré et Leblanc, la première de St. Césaire et la seconde de St. Denis, faisaient leurs adieux à leur chère communauté, et se dirigeaient vers la communauté de Montréal, à laquelle elles se sont offertes pour aller porter secours aux Sœurs établies à l'Ile à la Crosse. Ces courageuses missionnaires devront laisser Montréal vers le 20 courant pour se rendre à St Boniface, et de là au lieu de leur destination, où elles espèrent parvenir en août prochain.

Notre religion seule, fondée sur l'immolation et le sacrifice, peut inspirer un pareille dévouement, un renoncement si entier aux aises et commodités de la vie, et un zèle si ardent pour la gloire de Dieu et le salut des âmes! Réjouissons-nous que ces nobles et généreux sentiments se soient produits et manifestés parmi nous : c'est certainement un gage de salut et une source de grâce qui nous porteront bonheur, et qui éloigneront de nous des calamités que nous pourrions avoir meritées!

Nous devons mentionner à la louange de nos bonnes religieuses de l'Hôtel Dieu, que le zèle pour les missions du Nord-Ouest y est très actif, et qu'il se présente toujours un grand nombre de sujets à chaque demande adressée à la Communauté par la maison de Montréal. Les dernières élues prennent avec joie et bonheur le chemin que leur ont montré trois de leurs compagnes qui travaillent déjà à l'œuvre du Seigneur dans ces missions où tout est à créer, la Revde Sœur Fiset à la maison de St. Boniface, et les Revdes Sœurs Brunelle et Michon, à la maison de Providence, Rivière McKenzie. Nous faisons aux pieuses et intrépides voyageuses nos souhaits les plus sincères de bon voyage, de bonheur et de succès dans l'accomplissement de la pénible et laborieuse tâche qu'elles auront à remplir, lorsqu'elles auront atteint le lieu et l'asile où elles désirent se sacrifier et mourir!

ROME.

Le 23 février, vers midi, le Saint-Père a reçu une députation de 700 dames, désireuses de protester en présence du Vicaire de Jésus-Christ contre les scènes ignobles du carnaval, et appartenant à un cercle catholique qui a pour but de maintenir la pratique de la religion parmi les femmes du peuple.

A une très belle adresse lue par M. le curé de San Celso, le Saint-Père répondit par un discours dont le *Journal de Florence* publie ce resume :

"On ne peut le nier, a dit Sa Sainteté, les femmes peuvent travailler grandement au bien de la société par leur bonne conduite, car une femme pieuse et sage vaut un trésor. Au contraire, une femme animée de mauvais sentiments peut faire un grand mal à la société.

"Pour vous, vous vous êtes engagées dans la bonne voie, et voilà pourquoi vous venez visiter le Vicaire de Jésus-Christ, afin de recevoir sa bénédiction. Vous ressemblez à ces pieuses femmes dont nous parle l'Evangile, qui accompagnèrent le Christ au Calvaire et voulurent partager ses douleurs.

"La femme selon Dieu se distingue surtout par un cœur compatissant; et à ce propos, je vous raconterai pour votre consolation deux faits, dont l'un m'est arrivé à Moi personnellement. Il y a quarante deux ans, une révolution éclata. J'étais alors évêque, et comme les révolutionnaires prennent toujours pour point de mire les hommes appartenant à l'Eglise, je me decidai à m'éloigner de mon siège. J'avais parcouru une dizaine de milles au milieu des bois, lorsqu'enfin, me sentant fatigué, j'entrai dans une chaumière pour m'y reposer. Là, je trouvai deux sœur, pauvres femmes occupées au travail, et qui, à la vue de leur évêque réduit en cet état, l'accueillirent par des larmes de compassion.

"Elles m'offrirent un peu de pain et m'invitèrent à boire, pour restaurer mes forces, croyez le bien, cette attention me toucha et je sus gré à ces femmes de leur bonne volonté.

"L'autre fait arriva en 1849 à une personne attachée à mon service, et qui dut aussi s'enfuir à cette époque parcequ'on voulait l'emprisonner à cause de son attachement au Pape.

"Deux femmes réduites à la pauvreté et qui habitaient la ville où il se trouvait, l'accuillirent et le tinrent caché pendant deux mois, c'est-à-dire jusqu'au moment où les Autrichiens vinrent délivrer la ville de ces mécréants. Je continue même par esprit de reconnaissance à faire une petite charité à ces femmes.

"Vous aussi, faites tout le bien que vous pourrez: vous attirerez ainsi sur vos enfants la bénédiction du ciel et vous les préserverez des dangers actuels. Je vous recommande aussi de prier et d'implorer miséricorde, comme le faisait l'aveugle de Jéricho au moment où Jésus passait près de lui. Jésus-Christ ainsi que le raconte l'Evangile, allait à Jéricho, en compagnie de ses apôtres; lorsqu'il arriva près de Jéricho un aveugle se mit à crier: "*Jesu fili David miserere mei.*" Ceux qui accompagnaient Jésus essayaient de lui imposer le silence; mais il criait de plus en plus fort. Alors Jésus Christ l'appelant lui dit: "Que veux-tu ?" Il répondit: "*Domine, ut videam.*" Jésus reprit: *Fides tua te salvum fecit.*"

Remarquez ce miracle qui s'opère instantanément, et voyez si ce n'est pas une preuve de la divinité de Jésus-Christ. *Respice;* et l'aveugle recouvre la vue et suit Jésus en le louant et en le remerciant.

"Vous aussi criez : "*Jesu fili David, miserere mei.*" Répétez ces paroles quand vous prierez dans les églises. Je sais que plusieurs vous railleront pour vous éloigner de la prière. On vous présentera aussi de mauvais exemples pour tâcher de vous attirer dans la voie du mal; tantôt des mascarades indignes, tantôt des bals qui sont de vraies orgies infernales. C'est par ces moyens qu'on tâche de corrompre cette ville chérie, qui n'en est pas moins la capitale du monde catholique.

"Mes filles, fermez les yeux à ces scéléralesses qui corrompent les mœurs et troublent le bon ordre. Faites tout votre possible pour que personne de votre entourage ne participe à ces actes diaboliques, et répétez avec l'aveugle de Jéricho : "*Jesu, fili David, miserere nostri.*" Jésus, ayez pitié de nous, voyez notre patrie, devenue un objet de mépris, depuis qu'elle fait la guerre à l'Eglise, aux prêtres et aux Vierges du Seigneur.

"En vous donnant ma bénédiction, j'invoque sur vous la bénédiction du Père Eternel. En ma qualité de Vicaire de Jésus-Christ, j'ai le droit de me servir de ces mêmes paroles : *Quos dedisti mihi, Pater, non perdam ex eis quemquam.* Faitesque je puisse conduire à vos pieds toutes ces âmes que vous m'avez confiées, afin qu'elles aient le bonheur d'entendre ces consolantes paroles : Venez âmes bénies, au paradis.

"Gardez avec soin et constance, le trésor de la foi. Je vous bénis, vous, vos maris et vos familles. Que Dieu les préserve de tout mal : *Pater mi, serva eas.* "Délivrez-les des perfides insinuations des impies." En attendant, espérez que Dieu se souviendra très-prochainement de ses miséricordes. Mais ce qu'il y a de certain, c'est que si vous méritez d'être un jour reçues dans le sein de Dieu, vous pourrez le louer durant les siècles des siècles."

Leçon aux maris.—Nous livrons les lignes suivantes, prises dans l'*Avenir* de la Nouvelle-Orléans, aux courroux des maris et à l'admiration des femmes.

Un ecrivain d'outre mer a, comme beaucoup d'autre, cherche à resoudre la question des servantes partout fort rares. Sa théorie a au moins le merite de l'originalite en même temps qu'elle attaque la question à sa racine. "Quelqu'un, se demande t-il, peut-il me dire pourquoi, quand le Createur forma Eve d'une des côtes d'Adam, il ne lui fit pas en même temps une servante."—Parce que Adam etait attentif à son epouse; s'il avait un bas à faire reprendre, un collet à faire coudre ou un gant à raccommoder, il n'allait pas en se lamentant et demandant cela "de suite, sans délai." Il ne passait pas tout le jour à lire les journaux, pour alors demander en s'étirant paresseusement et en bâillant : "Est-ce que le souper n'est pas encore prêt, ma chère?" Non, tel n'était pas Adam, mais il faisait le feu, mettait lui même la théière dans le fourneau, et, nous la presumons, il arrachait les raves, pelait les patates et rendait tous les services possibles. Il ne dedaignait pas de traire les vaches, de jeter la nourriture aux volailles et de prendre soin de la porcherie. Il ne restait point jusqu'a onze heures du soir dans les assemblées de quartier ou de faubourgs pour acclamer un candidat houni, et n'arrivait pas en grondant sa pauvre chère Eve, qu'il aurait trouvée en larmes. Il ne cherchait pas ses amusements à jouer le billard, à conduire de fins coursiers, et n'etouffait point Eve de la fumee de son cigare. On ne le voyait point flâner au coin des rues ou à la porte des groceries, pendant qu'Eve triste et seule un foyer balançait le berceau du petit Caïn. En un mot Adam ne se considérait point comme crée uniquement pour s'occuper de lui-même, et ne s'imaginait point qu'il fut indigne d'un homme d'aider son épouse dans les soins domestiques. Telle est la raison pour laquelle Eve n'avait pas besoin d'une servante, et nous souhaitons que telle puisse être aussi la raison pour laquelle ses aimables descendantes pourront s'en passer.

J. & G. D. McVICAR & CIE.

POINTE DOUGLAS

ONT l'honneur d'informer le Public de Winnipeg et des environs qu'ils ont en mains toutes espèces d'Instruments d'Agriculture,

Faucheuses et Moissonneuses

COMBINEES.

Faucheuses simples,

Moulins à battre,

Rateaux,

Charreues,

Herses,

Cultivateurs,

Charrues à casser la terre,

Moulins à Beurre,

Fourches de toutes variétés.

Ils sont aussi agents pour les

Moulins a coudre (Wanzer).

Ainsi que les

Orgues et Melodions

DE

Bell et Cie., de Guelph, Ontario.

Ils ont aussi reçu un assortiment des plus complets de toutes sortes de

Grains de semence

GRAINES DE JARDINS,

(RÉCOLTE DE 1871.)

Le tout à des prix excessivement modérés.

J. ET G. D. McVICAR ET CIE.,

-n-o. Marchands à Commission.

H. J. MARSHALL,

CONSTRUCTEUR ET CONTRACTEUR,

PORTES, CHASSIS, JALOUSIES ET MOULURES EN MAGASIN OU FAITES A ORDRE.

SPECIALITE.

Fabriques de Meubles de Menage, &c.

Adresse :—La maison voisine de la Douane, Winnipeg.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE MANITOBA.

CAPITAL $250,000.

Divisé en 2,500 actions de $100 chacune, avec pouvoir de l'augmenter jusqu'au montant de $500,000.

LE et après le 1er AOUT prochain, les livres d'actions de cette Compagnie seront ouverts aux actionnaires, à FORT GARRY et à MONTREAL.

Le premier versement de DIX par cent. sur chaque action sera du, et pas plus de vingt par cent. du dit capital ne sera exige pendant la première année.

DIRECTEURS PROVISOIRES.

SIR HUGH ALLAN, Montréal.

DONALD A. SMITH, Ecr., Montréal et Fort Garry.

GEORGE STEPHENS, Ecr., Montréal.

HON. JAMES McKAY, Manitoba.

JOHN H. McTAVISH, Ecr., Manitoba.

HON. M. A. GIRARD, Manitoba.

A. G. B. BANNATYNE, Ecr., Manitoba.

Des formules d'application pour actions, et autres informations pourront être obtenues ici du soussigné.

J. J. HARGRAVE,

Secrétaire pro. tem.

Fort Garry, Manitoba, 22 Juillet, 1872.

Banque de Manitoba.

CAPITAL $500,000.

En 5000 parts de $100 chaque.

LES LIVRES d'ACTION de cette Corporation seront ouverte aux Souscripteurs à FORT GARRY, Manitoba, et à MONTREAL, Province de Québec, le et après le 1er AOUT, 1872.

Le premier payement de vingt par cent. avec une somme additionnelle égale à 20 par cent. sur le dit versement sera payable pour chaque part du capital.

Cette Corporation n'entend pas faire entrer plus de trente par cent. du capital pendant la première année.

DIRECTEURS PROVISOIRES.

DONALD A. SMITH, Ecr., Montréal et Fort Garry.

HON. JAMES McKAY, Manitoba.

ROBERT TAIT, Ecr., Manitoba.

GEORGE STEPHENS, Ecr., Montréal.

SIR ALEXANDER T. GALT, M.C.M.G., Montreal.

JOHN H. McTAVISH, Ecr., Manitoba.

ANDREW McDERMOT, Ecr., Manitoba.

Des formules d'application pour actions ou autres Informations peuvent être obtenues ici du soussigné.

J. J. HARGRAVE,

Secrétaire pro. tem.

Fort Garry, Manitoba, 22 Juillet, 1872.

MM. Wilson et Hyman.

PRENNENT la liberté d'avertir la population française de Manitoba, qu'ils ont toujours en magasin un assortiment complet d'habillements faits, de bottes et souliers, de chemises blanches et en flannelle, de poches à grain et a farine, de bas en coton et en laine.

Ferronneries,

Vaisselle,

Fleur,

Toutes espèces de cuirs.

Et une grande variété d'articles qu'il serait trop long d'enumérer, et qu'on peut acheter à meilleur marché qu'ailleurs.

Rappelez vous la première porte au Sud de la Pharmacie bâtie en brique.

WILSON ET HYMAN.

Winnipeg, 4 Mars, 1872. aa-c. 1 p.m

Pride of the West.

SALON,

SALLE DE BILLARDS,

JEUX DE QUILLES.

L'ETABLISSEMENT LE PLUS CONSIDERABLE EN DEÇA DE CHICAGO.

Les soussignés viennent de terminer à grands frais et d'ouvrir leurs vaste établissement situe

RUE DU BUREAU DE POSTE.

La Salle est garnie de SIX TABLES DE BILLARDS de premier choix et de DEUX JEUX DE QUILLES.

Le tout très-complet et accompagné d'un ameublement de goût.

Le Salon sera constamment fourni des meilleurs VINS et LIQUEURS, CIGARES, etc.

Rien ne sera épargné pour faire de l'établissement une place de choix.

J. F. MOORE & CIE.

Winnipeg, 27 Août 1872.

ROYAL ET DUBUC

Avocats et Notaires

DE LA

PROVINCE DE MANITOBA.

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'il tiennent leur bureau d'Avocats dans le haut de la grande maison McDermot, à Winnipeg, bureau du METIS, où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, reviser les titres de propriete, les préparer pour l'enregistrement, etc., etc. Ils donneront également leurs attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inférieures et d'Appel dans les divers district de la Province.

St. Boniface, 27 Mai, 1871.

DR. TURVER.

Le Dr. Turver a transporté son Bureau à a PRAIRIE DU CHEVAL BLANC, chez M. Perrette Poitras.

Dr. L. A. Paré.

Diplômé de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal et de la Faculté Victoria.

A L'honneur d'informer le public qu'il vient d'arriver à la Rivière-Rouge et qu'il est prêt a donner ses soins a toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Jusqu'à ce qu'il ait un bureau permanent, s'adresser au magasin de M. F. Gingras, maison ou demeure le Consul Américain.

Winnipeg, 14 juillet, 1871. jno.

FORT GARRY.

DÉPARTEMNT DE MODES ET DE CONFECTION DE TOILETTES.

ON attire respectueusement l'attention des dames sur les avantages qu'elles trouveront dans le departement ci-dessus au

Magasin de la Compagnie

DE LA

BAIE D'HUDSON.

du Fort Garry pour se procurer des

ETOFFES DE MODES, TOILETTES, ET VÊTEMENTS POUR LEUR SEXE

Des derniers et meilleurs goûts et aux prix les plus modérés.

Les dames auront l'avantage d'avoir des salles spéciales pour choisir les étoffes, vêtements et en faire l'essai.

Toutes commandes recevront l'attention la plus immédiate et seront exécutées avec promptitude et soin.

Fort Garry, Manitoba, 28 mai, 1872.

W. G. FONSECA,

POINTE DOUGLAS.

A constamment en main un assortiment complet de

MARCHANDISES SECHES,

ARTICLES DE GOUT,

CHAUSSURES,

EPICERIES,

FERRONNERIES,

VINS ET LIQUEURS.

1er Août 1872. 1a

BOIS, BOIS.

LE SOUSSIGNE VIENT d'ouvrir un clos de Bois de service sur le terrain de la Compagnie de la Baie d'Hudson, en face de la Cathédrale de St. Boniface, et deçoit tous les jours son fonds de commerce re bois sec, lattes, bardeaux et piquets.

Il a en vente toutes les espèces de bois blanchis, moulures, portes et chassis.

Afin de satisfaire aux besoins du pays il se propose de construire un

Moulin a Scie,

qui comprendra toutes les dernière amélioration, machines à blanchir, à faire la latte, le bardeau, les piquets. Les machine sont en route de Brantford, Ontario, et le soussigne s'attend les mettre en operation vers le 1er d'Août.

Son clos de bois comprend 2 milliors de pieds de bois de pin venant du lac Rouge et de la Rivière du même nom, et qu'il se propose de scier ici.

Voici la liste de ses prix :

Article	Prix
Planches	$50 50
No. 1, Communes	45 00
No. 2, "	35 00
No. 1, de dimensions	45 00
No. 1, Battens	50 00
Colfes de toute sorte	28 00
No. 1, Plancher embouveté et blanchi	65 00
No. 1, " non " "	50 00
No. 2, Plancher embouveté et blanchi	60 00
No. 1, Cloisons embouvetées, etc. "	55 00
Bois clair blanchi	75 00
" non "	70 00
Planches, claires, 1¼, 1½, 2 pouces	70 00
Bardeaux XX	7 25
" X	5 50
Lattes	5 00
Piquets de clôtures, plates	18 00

Bois livré à la ville à des taux modérés.

W. J. MACAULAY.

Winnipeg, 12 juin, 1872. 1a.

Arpentage des Terres

DANS

MANITOBA.

CEUX qui voudront trouver de l'emploi dans les arpentages ou qui auront des chevaux et charettes à louer aux arpenteurs pourront s'adresser au soussigné.

LINDSAY RUSSELL,

Insp. des Arpentages

Winnipeg, 30 Mars, 1872. j-n-c.

ARPENTAGE DES TERRES

DE

MANITOBA.

Le soussigné ne paiera aucun ordre donné sur lui pour des affaires d'Arpentage. Toute personne est averti de n'accepter aucun ordre en paiement de gages ou effets. Dans le cas ou ce genre de paiement pourrait être avantageux pour le service des Arpentages, on pourra faire antérieurement un arrangement spécial avec le soussigné.

LINDSAY RUSSELL,

Insp. des Arpentages.

Avril 10, 1872. j-n-o

MÉDECIN VÉTÉRINAIRE ET MARÉCHAL.

M. W. F. ALLOWAY prend la liberté d'annoncer au public de Manitaba qu'il a commencé à exercer l'art de Marechal ou de Médecin Veterinaire. Il reçoit les visiteis à sa Pharmacie, au-dessus du Bureau de Poste.

Winnipeg, 26 Déc., 1871 ta.

Aux Ecoles.

MM. les Commissaires d'Ecole trouveront au bureau du METIS les fournitures d'école qui leur sont nécessaires, telles que

LIVRES,

PAPIER,

POUDRE A ENCRE,

ARDOISES,

CAHIERS,

PLUMES,

CRAYONS,

CRAIE,

&c., &c., &c.

PRIX MODERES.

Librairie Catholique

DU

"METIS."

On trouvera au bureau du *Métis* un assortiment varié de papeterie.

PAPIER A LETTRE,

ENVELOPPES,

PLUMES,

CRAYONS,

ENCRIERS,

LIVRES D'ÉCOLE

OBJETS DE PIÉTE,

MÉDAILLES,

CHAPELETS,

CUCIFIX,

CROIX,

IMAGES RELIGIEUSES,

ETC., ETC., ETC.

LES personnes qui ont besoin d'aucun de articles ci-dessus énumeres sont invitees à visiter la librairie catholique du METIS, où elles auront l'occasion de satisfaire pleinement leur goût.

Les prix sont modérés.

Les Bureaux du *Metis* sont situés à Winnipeg, sur la rue du Bureau de Poste, à côte de la résidence de M. McDermot dans la bâtisse ci-devant occupée par le *Manitoban*.

IMPRESSIONS! IMPRESSIONS!

——ooo——

On exécute à l'imprimerie du

"Metis."

Des impressions de toutes sortes telles que

BLANCS DE COUR

POUR

AVOCATS,

GREFFIERS,

NOTAIRES.

——ooo——

Factums,

ROLES D'EVALUATION,

Listes Alphabetiques,

——ooo——

BLANC DE COMPTES,

Cartes d'affaires,

Circulaires,

LETTRES FUNERAIRES.

——ooo——

CARTES

DE VISITES,

D'ADRESSES,

DE COMMERCE,

ETC ETC.

——ooo——

PROGRAMMES,

——ooo——

AFFICHES

——ooo——

LIVRES,

BROCHURES.

——ooo——

LA variété et le nombre de caractère que possède l'etablissement nous permettent d'exécuter les impressions qui nous seront confiées, de manière à satifaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court délai.

Winnipeg, 10 Avril, 1871